#### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE ID: 02B-212002513-20240409-DEI ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORIS

# COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération Nº DEL-21-090424-14

## SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents: M André ROCCHI; M Christian PAOLI; Mme Marie-Laure FILIPPINI; M Jean-Jacques FRATICELLI; Mme Marie Josée SANTONI; M Sébastien GUIDICELLI; Mme Agnulina ANDREANI; M Vincent SUSINI; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie; Mme Marie-Luce MICAELLI; Mme Marie Pierre GAMBOTTI; M Jean François OTTOMANI; M Franck PAOLI; M Toussaint BARBONI; M Filippu Anto ANGELI; M Pierre Louis PIERI; M Jules François PAOLI; M André POLINI.

Etaient absents: Mme Nadine ACHILLI FABRE; Mme Dominique VILLARD ANGELI; Mme Nicole FARENC; M Albert PIREDDA

Etaient représentés: Mme Lisa PAOLI par Christian PAOLI; Mme Victoria COLOMBANI par Marie-Luce MICAELLI; Mme Muriel ELEGANTINI par Vincent SUSINI; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI; M Esteban SALDANA par André POLINI.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Luce MICAELLI

Absents: 4 Représentés: 5 Votants: 23 Présents: 18 Nombre de Membres en exercice : 27

Abstention: 0 Vote pour: Vote contre: 0

Affichage en date du: 02.04.2024 Convocation: 02.04.2024

#### **VOTE DU BUDGET ANNEXE ALSH 2024**

#### Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, dans le cadre du Budget Primitif Annexe 2024 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de décider les inscriptions budgétaires suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 02B-212002513-20240409-DEL21\_090424\_14-BF

### Section de Fonctionnement

	Dépenses	Euros
011	Charges à caractère général	73 500,00
012	Charges de personnel affecté	337 247,60
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
	TOTAL	430 747,60

	Recettes	Euros
002	Résultat de fonctionnement reporté	165 947,60
70	Produits des services	45 000,00
74	Dotations et participations	219 800,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL	430 747,60

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Publié le :

Transmis au Préfet le :

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,

<sup>-</sup> informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.